



Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur
BEA-TT
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex

La Plaine St Denis, le 15 mai 2017

Objet : Rapport d'enquête technique sur le déraillement d'un autorail en gare de Sainte-Pazanne le 12 octobre 2015

Monsieur le Directeur,

Suite à la publication du rapport d'enquête technique sur le déraillement d'un autorail en gare de Sainte-Pazanne le 12 octobre 2015, vous trouverez ci-dessous un point d'avancement des suites que SNCF Mobilités, en collaboration avec SNCF Réseau, donne à la recommandation R1 reprise dans votre rapport. Ces actions menées sont intégrées dans le plan d'actions shuntage, animé en mode projet sous le pilotage de SNCF Réseau.

- **Lancer les études ou les investigations utiles en vue d'améliorer la connaissance du phénomène d'encrassement des roues.**

Des essais ont été réalisés début 2017 sur les sites d'essai de Saint-Ouen, puis sur de Bar-le-Duc afin de comprendre le mécanisme d'apparition de la pollution et son influence sur le déshuntage.

Les essais réalisés à St-Ouen à très faible vitesse ont permis dans des conditions expérimentales, de créer une pollution du rail et de la roue qui conduit à un déshuntage.

Les investigations se poursuivent courant 2017 à vitesses supérieures et dans des conditions plus proches des conditions réelles. Les résultats sont attendus pour janvier 2018.

- **Prendre en compte ce phénomène et la possibilité de déshuntage sur rail propre dans les réflexions relatives au risque lié aux déshuntages, y compris sur circuits de voie ITE et examiner la pertinence d'un équipement en scrubbers des X 73500.**

Des essais d'investigation de plusieurs solutions conçues pour être installées sur des engins de type X73500 (dont la solution scrubbers) sont actuellement programmés. Les résultats sont également attendus pour janvier 2018.

- **Prendre en compte les résultats de ces études pour faire évoluer si nécessaire les référentiels d'admission des matériels sur le RFN et au niveau européen, en lien avec l'agence ferroviaire européenne.**

SNCF Mobilités partagera bien entendu les résultats de ses investigations sur le matériel roulant avec l'EPSF. Cette collaboration pourra se dérouler courant 2018.

Sans attendre les éventuelles conclusions qui pourraient être tirées des investigations en cours sur les mécanismes d'encrassement et l'évolution du référentiel d'admission SAM S 004 conduite par l'EPSF, SNCF Mobilités a décidé d'intégrer dans le cahier des charges fonctionnel des futurs matériels roulants à acquérir, des exigences supplémentaires destinées à renforcer leur aptitude au shuntage.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter. Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Damien PALLANT
Directeur Sécurité SNCF Mobilités

Copies :

- Florence ROUSSE, Directrice de l'EPSF
- Xavier OUIN, Directeur du Matériel